

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20250710-d-2025-34-AU
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : DEMATIS - Renouvellement du contrat E- CONVOCATIONS.COM

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que la prestation proposée par la société DEMATIS dont le siège social est situé 10, boulevard de Grenelle à 75738 PARIS, pour un abonnement à un service de convocation électronique des élus, donne pleinement satisfaction,

DECIDE

DE RECONDUIRE le contrat d'abonnement à un service de convocation électronique des élus,, avec la société DEMATIS dont le siège social est situé 10, boulevard de Grenelle à 75738 PARIS, pour, pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2025. Le montant annuel de l'abonnement est de 850 € HT soit 1020 € TTC.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 10 juillet 2025.

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,



Philippe AUDEBERT